

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2020

Le trente octobre deux mil vingt à vingt-heures, le conseil municipal sur convocation du 26 octobre 2020, s'est réuni en séance publique, à la salle du Sud de Hauteville-sur-Mer, sous la présidence de M. Jean-René BINET, Maire. -----

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLÉMENT-ROBIN, Frédérique DOUCHIN, M. Luc GOSSET, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT, Marion LEBRUN, MM. Emmanuel MACÉ, Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absente excusé et représentée : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM pouvoir à M. Jacques DURET

Secrétaire de séance : M. Luc GOSSET

En ouverture de séance, le conseil municipal observe une minute de silence en hommage à Samuel PATY, enseignant d'histoire-géographie assassiné par un terroriste le 16 octobre ainsi qu'aux victimes de l'attentat terroriste commis dans la Basilique Notre Dame de Nice le 29 octobre. -----

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation de pouvoir inscrire 5 délibérations supplémentaires. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité. -----

I. Approbation du compte-rendu du 25 septembre 2020 :

Le compte-rendu du 25 septembre est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. -----

II. Présentation du projet de construction du futur commerce multiservices de type supérette par M. Jean-Philippe LAQUAINE, Architecte :

1) Présentation et validation du projet :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les deux projets de construction du futur commerce multiservices avec logements qui ont été établis et chiffrés respectivement par M. Jean-Philippe LAQUAINE, architecte, et M. François LECLERC, économiste.

- Projet n° 1 : Construction d'un bâtiment unique comprenant plusieurs cellules commerciales de type boucherie, épicerie, un local poissonnerie, une réserve, des vestiaires et des sanitaires, une laverie automatique ainsi qu'un distributeur automatique de billets. Concernant les logements, deux seraient construits dans la partie supérieure du bâtiment. Le coût estimatif de ce projet s'élève à hauteur de **841 534,18 € HT, soit 1 009 841,02 € TTC.**

- Projet n° 2 : Construction d'un bâtiment principal strictement dans la même configuration que le projet n° 1 auquel s'ajouterait un bâtiment complémentaire indépendant comprenant deux cellules commerciales ainsi qu'un logement. Le coût estimatif de ce projet s'élève à hauteur de **1 135 057,87 € HT, soit 1 362 069,44 € TTC.**

À cet égard et au regard des deux projets présentés, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur le projet de construction à valider. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 3 voix contre, valide à la majorité le projet n° 2 consistant en la construction d'un ensemble commercial avec logements identifié comme suit : un commerce multiservices de type supérette avec deux logements et un deuxième bâtiment comprenant 2 cellules commerciales avec un logement ; le tout pour un montant estimé à hauteur de 1 135 057,87 € HT, soit 1 362 069,44 € TTC. -----

2) Autorisation pour réalisation des démarches :

Dans le cadre de la validation du projet de construction de l'ensemble commercial multiservices avec logements comprenant 2 bâtiments et 3 logements estimé à hauteur 1 135 057,87 € HT, soit 1 362 069,44 € TTC, Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour l'accomplissement de toutes les démarches inhérentes à la réalisation de ce projet.

Plus précisément, il sollicite l'accord pour le dépôt du permis de construire, pour le lancement de la procédure d'appel d'offres relative au marché de travaux ainsi que pour le dépôt des demandes de subventions auprès des différents organismes publics. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le maire à :

1) Procéder au dépôt du permis de construire ;

2) Lancer la procédure d'appel d'offres en vue du marché de travaux ;

3) Solliciter les demandes de subventions auprès de tous les organismes publics qui peuvent octroyer des aides financières au titre de la DETR (État), du FIR (Conseil Départemental), de la Région, et de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage. -----

III. Présentation du projet d'aménagement de la place de Normandie par M. Pierre POFFA, Architecte :

1) Présentation et validation du projet :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les deux projets d'aménagement de la place de Normandie qui ont été établis et chiffrés par le cabinet d'architectes « L'Atelier du Marais ». Ceux-ci comprennent l'ensemble des travaux en matière de terrassements, voiries, espaces verts et équipements urbains.

- Projet n° 1 : Aménagement de la place de Normandie **sans** implantation d'une halle pour un coût estimatif qui s'élève à hauteur de 421 430,80 € HT, soit 505 716,96 € TTC.

- Projet n° 2 : Aménagement de la place de Normandie **avec** implantation d'une halle pour un coût estimatif qui s'élève à hauteur de 617 430,80 € HT, soit 740 916,96 € TTC.

À cet égard et au regard des deux projets présentés, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur le projet à valider.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le projet n° 2 tel que présenté pour un montant estimé à hauteur de 617 430,80 €, soit 740 916,96 € TTC. -----

2) Autorisation pour réalisation des démarches :

Dans le cadre de la validation du projet d'aménagement de la place de Normandie estimé à hauteur de 617 430,80 € HT, soit 740 916,96 € TTC, Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour l'accomplissement de toutes les démarches inhérentes à la réalisation de ce projet.

Plus précisément, il sollicite l'accord pour le lancement de la procédure d'appel d'offres relative au marché de travaux ainsi que pour le dépôt des demandes de subventions auprès des différents organismes publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le maire à :

1) Lancer la procédure d'appel d'offres en vue du marché de travaux ;

2) Solliciter les demandes de subventions auprès de tous les organismes publics qui peuvent octroyer des aides financières au titre de la DETR (État), du FIR (Conseil Départemental), de la Région, et de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage. -----

IV. Convention-cadre pour l'accès aux services numériques de Manche Numérique :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, considérant que la commune de Hauteville-sur-Mer adhère à la compétence « Services numériques » du syndicat mixte Manche Numérique, la signature d'une convention-cadre s'avère dans ce cas indispensable. Il précise que cette adhésion permet notamment de bénéficier des services de l'Informatique de Gestion, à savoir l'assistance téléphonique sur les logiciels « Métier », l'installation des logiciels « Métier », la formation des utilisateurs, etc. Elle permet en outre d'accéder à la centrale d'achat du syndicat ainsi qu'au catalogue des services numériques : Profil acheteur, RGPD, fourniture de certificats électroniques entre autres. Monsieur le Maire sollicite l'accord pour signer cette convention-cadre. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité. -----

V. Délibération portant indemnité de gardiennage de l'église pour 2020 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, conformément à une circulaire du Ministère de l'Intérieur en date du 29 juillet 2011 concernant les édifices du culte, une délibération statuant sur l'indemnité de gardiennage de l'église ainsi qu'un arrêté portant désignation du bénéficiaire de ladite indemnité doivent être pris tous les ans. En l'occurrence, Monsieur le Maire propose d'attribuer l'indemnité 2020 à Monsieur Jean-Luc LEFRANÇOIS, curé de la paroisse. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour le versement d'une indemnité à hauteur de 120,97 euros, conformément à la circulaire du Ministère de l'Intérieur en date du 7 mars 2019. -----

VI. Création d'un réseau d'éclairage public de la sortie du bourg jusqu'au petit pont nord :

Monsieur Jacques DURET, Premier adjoint, aborde le problème d'absence d'éclairage public en sortie de bourg, en direction de la plage, jusqu'au petit pont nord et sollicite l'accord du conseil municipal pour la création d'un réseau permettant d'éclairer et de sécuriser ce tronçon. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et charge Monsieur DURET de faire le nécessaire à cet égard. -----

VII. Projet de construction de la future supérette :

7.1. Devis pour bornage des parcelles AB 105 et 106 :

Monsieur Jacques DURET, Premier adjoint, présente un devis de la société GEOMAT EXPERTS de Coutances sollicitée dans le cadre du bornage des parcelles AB 105 et 106 sur lesquelles sera construit le futur commerce multiservices avec logements. L'offre de prix s'élève à 1 650 euros HT, soit 1 980,00 € TTC. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le maire à signer le devis. -----

7.2. Devis pour missions de solidité, sécurité des personnes et attestation « Handicapés » :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution d'une mission de contrôle technique ainsi que de coordination SPS (L+SEI+HAND et attestation HAND) est obligatoire dans le cadre du projet de

construction du commerce multiservices. À cet égard, des organismes ont été consultés par l'économiste M. François LECLERC. Le classement des offres après analyses par ce dernier fait ressortir la société SOCOTEC comme candidat mieux-disant. Monsieur le Maire propose de suivre le classement établi par M. LECLERC et de retenir par conséquent la société SOCOTEC dont chacune des deux offres se décline comme suit :

- Mission de coordination SPS : 3 780,00 euros HT ;
- Mission de contrôle technique (L, SEI et HAND) + attestation HAND : 4 000,00 euros HT.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le maire à signer les deux devis. -----

VIII. Subvention d'équilibre 2020 de la commune vers le budget annexe du service assainissement :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'équilibre du budget 2020 du service assainissement, des crédits avaient été votés à hauteur de 15 050,01 euros sur le budget principal au titre de subvention d'équilibre. Il sollicite donc à cet égard l'accord pour que les écritures correspondantes à cette subvention d'équilibre puissent être réalisées avant le terme de l'exercice en cours. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour que les écritures nécessaires à la comptabilisation de ladite subvention soient passées. -----

IX. Délibération relative à la formation des élus locaux :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en vertu de la circulaire du Ministère de la cohésion des territoires en date du 1^{er} août 2020, les élus locaux disposent d'un droit individuel à la formation (DIF) qui vise à faciliter l'exercice de leur mandat dès le début dudit mandat. Ce dispositif, ouvert à tous les élus, leur permet d'accumuler 20 heures de droit à la formation par année de mandat. Ainsi, Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal sur ce dispositif de formation et l'inscription au budget 2021 de crédits dédiés à la formation des élus. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité. -----

X. Désignation d'un élu – Ateliers « Ma commune dans l'économie solidaire » :

Monsieur le Maire fait part d'une invitation émise conjointement par les communautés de communes « Coutances Mer et Bocage » et « Côte Ouest Centre Manche » en date du 22 octobre 2020 concernant deux ateliers dédiés au thème « Ma commune dans l'économie circulaire » et programmés les vendredi 20 novembre à Lessay et samedi 21 novembre 2020 à Gratot. Madame Caroline DUDOUIT se propose pour assister à l'un des ateliers. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité. -----

XI. Vote du taux de la taxe d'aménagement :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il revient à la commune de délibérer sur le taux de la taxe d'aménagement qu'elle souhaite voir appliquée sur son territoire et qu'elle percevra ensuite pour toute construction ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire et déclarations de travaux). Le taux actuel est de 3 % à l'année, sans aucune exonération. Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire le taux actuel de 3 % sur tout le territoire de la commune sans aucune exonération. -----

XII. Remplacement des rambardes de la digue-promenade :

Monsieur Jacques DURET, Premier adjoint, informe le conseil municipal que des rambardes de la digue-promenade ont besoin d'être remplacées et qu'un appel d'offres pour maîtrise d'œuvre devra être lancé à cet effet. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le maire à lancer les démarches nécessaires. -----

XIII. Réfection de la descente de la rue de la Tour de Ronquet :

Monsieur Jacques DURET, Premier adjoint, informe qu'un accès voiture doit être réalisé de la rue de la Tour de Ronquet vers la voie Gabriel Lemesle. Après délibération, le conseil municipal, avec 2 abstentions et 2 voix contre, donne son accord à la majorité. -----

XIV. Bilan des actes accomplis en vertu des délégations du conseil municipal au maire :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des délégations qui lui ont été données pour le présent mandat, il a validé le devis de la société SOL EXPLOREUR de Sartilly-Baie-Bocage pour la réalisation d'une étude géotechnique de conception (phase avant-projet) relative à la construction de l'ensemble commercial avec logements. À cet égard, il précise qu'il a notamment signé un devis de 2 814,00 € HT, soit 3 376,00 € TTC avec la société SOL EXPLOREUR pour la réalisation d'une étude géotechnique de conception préalable à l'aménagement de la place de Normandie. Le conseil prend acte de cette commande. -----

XV. Informations municipales :

- Un tableau répertoriant diverses informations liées au 2^{ème} confinement décrété dans le cadre de la crise sanitaire est transmis aux membres du conseil municipal. Monsieur le Maire précise en outre que dans ce même cadre, plusieurs commissions de CMB ont été annulées. -----

- Le compte-rendu de la dernière commission « Travaux » du 23 octobre est également diffusé aux membres du conseil municipal pour information. -----

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Axel GOUTIN a accepté la proposition d'achat de son terrain sis 5 Rue de l'Église pour la somme de 10 000 euros et qu'il va prendre contact avec son notaire pour finaliser la vente. -----

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu le Trophée 2020 de l'investissement local dans le cadre de l'aménagement de la place des Robans. -----

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des mesures de vigilance accrues dans le contexte d'augmentation de la menace terroriste visant la France. -----

XVI. Questions diverses :

- Monsieur Philippe BOUBET demande si la plage reste ouverte malgré le confinement. Monsieur le Maire lui confirme que oui. -----

- Madame Caroline DUDOUIT demande ce qui est mis en place pour les personnes vulnérables pendant la crise sanitaire. Monsieur le Maire répond que plusieurs référents ont été désignés pour être à l'écoute et répondre aux éventuels besoins de ces personnes. Madame Caroline DUDOUIT se propose pour être également référente. -----

- Madame Caroline DUDOUIT s'interroge par ailleurs sur le fonctionnement du service du midi de la cantine. Monsieur Luc GOSSET répond que deux services sont mis en place pour assurer plus de confort. -----

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'élaboration du PLUi, un référent élu ainsi qu'un référent technique doivent être désignés. Sur sa proposition, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne le maire en tant que référent élu et Madame Clémence PEPIN en qualité de référente technique. -----

Séance levée à 22 h 25.